

Succesion en cas de déces des parents

Par IiIi, le 08/08/2010 à 17:39

Bonjour,

Etant prévoyante, je me renseigne sur l'avenir de mes enfants en cas de déces prématuré des 2 parents.

En effet qui gerera leur patrimoine jusqu'à leur majorité et comment être sûre que personne n'abuse de leurs biens?

Merci d'avance pour tous vos renseignements.